076-247600505-20220719-085-2022-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 JUILLET 2022

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2022 Affichage : 21/07/2022

L'An deux mille vingt-deux, le dix-neuf du mois de juillet, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle de Bénarville sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le mercredi 13 juillet 2022.

Etaient présents: MM HOUOT Steve, Conseiller Suppléant, d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL (Arrivée à 18h37), LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUTE, VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUTE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE (Arrivée à 18h43), PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE (Arrivée à 18h40), COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOUQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

Pouvoirs de:

- M. LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL à M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- Mme AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC à M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUTE à M. MALO Jean-Claude, Maire de BREAUTE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LAVILLE-REVET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE.

Représentation de : Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL par M. HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL.

<u>Assistaient également à la réunion</u>: Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Environnement et Mme GODEFROY Adeline, Responsable de l'Administration Générale

Secrétaire de Séance : Mme GEULIN Isabelle

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	34
Quorum	14
Nombre de votants	42

Délibération n° 085/2022

<u>OBJET</u>: AUTORISATION POUR LE PRÉSIDENT A SIGNER LES DOCUMENTS EN LIEN AVEC LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS EN HYDRAULIQUE DOUCE

076-247600505-20220719-085-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2022 Affichage : 21/07/2022



Délibération n° 085/2022

<u>OBJET</u> : AUTORISATION POUR LE PRÉSIDENT A SIGNER LES DOCUMENTS EN LIEN AVEC LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS EN HYDRAULIQUE DOUCE

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux et notamment sa compétence en matière de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Vu l'avis favorable de la commission GEMAPI en date du 22 juin 2022,

La collectivité a réalisé avec l'aide du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Valmont Ganzeville l'animation agricole pour pouvoir réaliser des aménagements linéaires en hydraulique douce (haie, noue, fascine). Ces derniers, soit une dizaine d'aménagements pour la prochaine campagne (hiver 2022-2023), vont permettre de limiter l'érosion des sols et les coulées boueuses. Les projets seront financés à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie sous réserve de validation de l'intérêt protection de la ressource en eau.

De plus, la Communauté de Communes a contractualisé avec la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole et d'autres acteurs un Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC), l'engageant à réaliser la réhabilitation de mares pour un budget de 50 000 € HT par an jusqu'en 2024. Les travaux seront financés à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie après validation des projets.

Pour chaque projet, une convention est établie entre la Communauté de Communes, les propriétaires et les éventuels exploitants afin de garantir la pérennité des aménagements réalisés.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- D'autoriser le Président à signer les devis concernant les linéaires et les conventions de l'ensemble des aménagements de la campagne 2022-2023.
- D'autoriser le Président à signer les devis concernant les réhabilitations de mares de la campagne 2022-2023.
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les aménagements linéaires et les réhabilitations de mares de la campagne 2022-2023.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux
Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODER VILLE